

Swiss Climate Scores

Vontobel Fund II - mtX Emerging Markets Sustainability
Champions

Indice de référence: MSCI Emerging Markets 10/40 Net TR Index

Réservé aux seuls investisseurs institutionnels en Suisse. Distribution ou présentation au public interdite.

La Suisse et son secteur financier se sont donnés pour objectif de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour atteindre le zéro émission nette d'ici 2050. Cette réduction doit permettre de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, à savoir maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2°C et poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5°C. Les dernières connaissances scientifiques montrent qu'un réchauffement global supérieur à 1,5°C aurait des conséquences potentiellement catastrophiques sur la nature et la société humaine. Les Swiss Climate Scores visent à fournir aux investisseurs institutionnels ou privés des informations fiables et comparables sur le degré de compatibilité de leurs placements financiers avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.



**SWISS
CLIMATE
SCORES**



Généralités

Objectifs d'investissement généraux en matière de climat

Considérez-vous que ce portefeuille est aligné avec l'objectif de l'Accord de Paris visant à maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2°C et de poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5°C? **Non**

Sur quoi cette évaluation se fonde-t-elle? **Non applicable**

Considérez-vous que le fait d'investir dans ce portefeuille contribue à l'atténuation du changement climatique? **Non**

Sur quoi cette évaluation se fonde-t-elle? **Non applicable**

Couverture

Proportion du portefeuille éligible couvert par les Swiss Climate Scores: **96.70%**

Proportion du portefeuille éligible (le seuil minimum suggéré est de 50%): **98.60%**

Raisons pour lesquelles la proportion du portefeuille n'est pas couverte par les Swiss Climate Scores (le cas échéant): les Swiss Climate Scores peuvent ne pas couvrir la totalité du portefeuille. Les raisons peuvent comprendre des données manquantes sur les actifs éligibles et les actifs non éligibles composant le portefeuille (émetteurs souverains, immobilier, liquidités, produits dérivés).

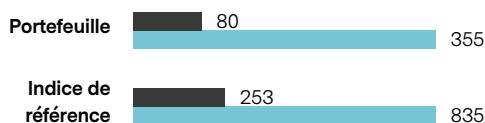


État actuel

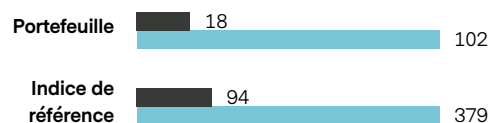
Émissions de gaz à effet de serre

Comprend toutes les sources d'émissions de gaz à effet de serre des sociétés investies (scope 1-3), y compris les émissions pertinentes de leurs fournisseurs et produits.

Intensité (tonnes de CO₂ éq./M USD de revenus)



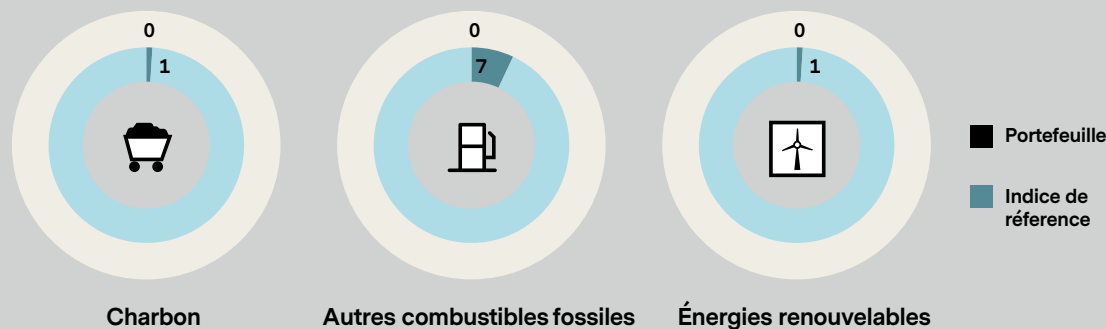
Empreinte (tonnes de CO₂ éq./M USD investis)



⚠️ Fiabilité de l'estimation moyenne

■ Scope 1-2 ■ Scope 3

Exposition à des activités liées aux combustibles fossiles et aux énergies renouvelables (en %)



Transition vers le zéro émission nette

Engagements vérifiés en faveur du zéro émission nette

Un nombre croissant d'entreprises s'engage volontairement à atteindre zéro émissions nettes et formulent des objectifs intermédiaires pour y parvenir. L'efficacité de ces engagements dépend de la crédibilité, du fondement scientifique et de la transparence des objectifs intermédiaires de réduction des émissions, ainsi que de l'existence de mesures crédibles de réduction des émissions.

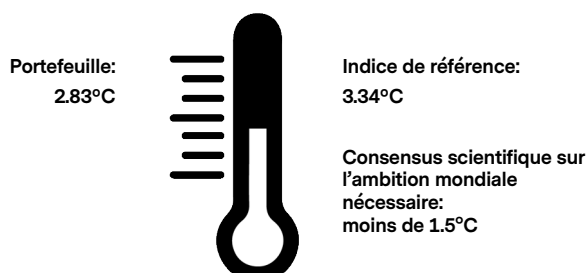
Proportion du portefeuille faisant l'objet d'engagements publics en faveur du zéro émission nette et d'objectifs intermédiaires crédibles et vérifiés: **11.43%**

Indice de référence: **14.13%**

⚠ Fiabilité de l'estimation **élevée**

Potentiel de réchauffement climatique

C'est le niveau de réchauffement climatique qui se produirait si l'économie mondiale agissait avec la même ambition que les sociétés du portefeuille. Certains portefeuilles dotés d'objectifs climatiques peuvent intentionnellement inclure des investissements n'étant pas encore en voie de limiter le réchauffement à 1,5°C, mais cherchant à contribuer activement aux objectifs climatiques en améliorant l'alignement des sociétés investies afin d'aligner une plus grande part de l'économie réelle au fil du temps.



Scénarios climatiques utilisés: **REMIND NGFS Net Zero 2050**

⚠ Fiabilité de l'estimation **faible**

Dialogue climatique crédible

Les institutions financières peuvent contribuer à la transition vers la neutralité des émissions, notamment en utilisant leurs droits de vote d'actionnaires lors des assemblées générales des entreprises détenues, en lançant des résolutions sur le climat, ainsi qu'en encourageant les entreprises du portefeuille à élaborer des plans de transition d'ici 2050 vérifiés par des tiers et reposant sur un fondement scientifique.

Veuillez vous référer à nos politiques de vote et d'engagement: [Stratégie de dialogue climatique et rapport](#)

Les sociétés du portefeuille font-elles l'objet d'un dialogue crédible en matière de transition climatique? **Oui**

Proportion du portefeuille faisant actuellement l'objet d'un engagement climatique actif: **n/a**

Part des votes de l'année écoulée sur des résolutions climatiques votées d'une manière cohérente avec l'ambition d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050: **n/a**

L'institution financière est-elle membre d'une initiative d'engagement climatique? **Non**

⚠ Fiabilité de l'estimation **moyenne**

Gestion vers le zéro émission nette

Les institutions financières peuvent aligner leur stratégie d'investissement sur une trajectoire de décarbonation compatible avec un réchauffement maximal de 1,5°C.

Le portefeuille fait-il partie d'un engagement de l'institution financière, vérifié par un tiers, visant à atteindre zéro émission nette et comprenant des objectifs intermédiaires crédibles? **Non**

La stratégie d'investissement comprend-elle un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre des investissements sous-jacents via des objectifs concrets à court (1–3 ans) ou moyen terme (4–7 ans)? **Non**

Taux de réduction annuel moyen: **Non applicable**

Résumé de la couverture

Couverture des données (en % du portefeuille éligible)

	ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE				EXPOSITION À DES ACTIVITÉS LIÉES AUX COMBUSTIBLES FOSSILES ET AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES			TRANSITION VERS LE ZÉRO ÉMISSION NETTE	
	INTENSITÉ CARBONE (SCOPE 1&2)	INTENSITÉ CARBONE (SCOPE 3)	EMPREINTE CARBONE (SCOPE 1&2)		CHARBON	AUTRES COMBUSTIBLES FOSSILES	ÉNERGIE RENOUVE- LABLE	ENGAGEMENTS VÉRIFIÉS EN FAVEUR DU ZÉRO ÉMISSION NETTE	POTENTIEL DE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE
			EMPRESSE	INDIVIDUELLE					
Portefeuille	96.70	96.70	96.70	96.70	96.70	95.76	96.70	96.70	96.70
Indice réf.	99.90	99.95	99.85	99.85	99.95	99.77	99.95	99.95	99.66

Informations complémentaires

Actifs éligibles

Les actifs éligibles pour les Swiss Climate Scores sont les entreprises (obligations et actions) et les émetteurs supranationaux. Les émetteurs souverains, l'immobilier, les liquidités et les produits dérivés sont exclus du champ d'application (actifs non éligibles).

Émissions de gaz à effet de serre

L'intensité carbone et l'empreinte carbone comprennent les émissions des sociétés investies pour les scopes 1, 2 et 3. Si les émissions ne sont pas déclarées par les sociétés elles-mêmes, des estimations sont utilisées lorsqu'elles sont disponibles auprès de notre fournisseur de données. L'intensité carbone est calculée comme étant la moyenne pondérée de l'intensité carbone du portefeuille et elle est exprimée en tonnes de CO₂ éq./M USD de revenus. L'empreinte carbone est la moyenne pondérée de l'intensité EVIC («Enterprise Value including Cash», valeur d'entreprise y compris les liquidités) du portefeuille. Les positions non couvertes par l'indicateur, soit en raison de données manquantes (pour les actifs éligibles), soit en raison d'actifs non éligibles, ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Source des données: MSCI ESG Research.

Exposition à des activités liées aux combustibles fossiles et aux énergies renouvelables

Part d'investissements dans des sociétés ayant des activités dans le charbon ou d'autres combustibles fossiles. La société est prise en compte dans son intégralité si elle tire plus de 0% de ses revenus des combustibles fossiles (approche binaire). Les activités liées au charbon comprennent l'extraction de charbon thermique (lignite, charbon bitumineux, anthracite et charbon à vapeur). Les activités liées aux autres combustibles fossiles comprennent les activités liées au pétrole et au gaz. Pour les énergies renouvelables, une approche pondérée est appliquée sur la base des revenus que la société tire des activités liées aux énergies renouvelables, notamment des produits, services ou projets d'infrastructure soutenant le développement ou la distribution d'énergies renouvelables.

Source des données: MSCI ESG Research.

Engagements vérifiés en faveur du zéro émission nette

Part d'investissements dans des sociétés s'étant publiquement engagées à atteindre le zéro émission nette jusqu'à 2050. Les objectifs de ces sociétés doivent avoir été vérifiés par la Science Based Targets initiative (SBTi).

Source des données: MSCI ESG Research.

Dialogue climatique crédible

Les institutions financières peuvent contribuer à la transition vers le zéro émission nette en s'engageant avec des sociétés investies sur des plans de transition vérifiés par des tiers, fondés sur la science et alignés sur le zéro émission nette d'ici 2050. Toute stratégie d'engagement climatique liée doit être cohérente avec l'ambition d'atteindre le zéro émission nette d'ici 2050. L'initiative Climate Action 100+ est un exemple

d'engagement en faveur du climat. La procédure d'escalade est clairement définie et rendue transparente. La gestion est considérée comme crédible lorsqu'elle se conforme à des objectifs et des jalons définis, ainsi qu'à un suivi et à un reporting appropriés sur l'engagement climatique (recommandations de l'UNPRI). Seules les activités d'engagement en cours à la date de reporting sont prises en compte. Sont incluses les activités directement menées par Vontobel ou détenues en externe par CTML REO, le partenaire d'engagement de Vontobel. Pour le vote, les activités de l'année écoulée (12 derniers mois) sont prises en compte.

Source des données: CTML REO, Vontobel.

Gestion vers le zéro émission nette

Pour que les portefeuilles soient considérés comme faisant partie d'un engagement vérifié par un tiers en faveur du zéro émission nette, ils doivent avoir communiqué publiquement des objectifs de zéro émission nette dans le cadre de l'une des alliances sectorielles de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ). S'il est affirmé que la stratégie d'investissement comprend un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille ou de ses investissements sous-jacents, les émissions incluses du scope 3 doivent au minimum être alignées sur le calendrier du règlement de référence 2019/2089 de l'UE.

Source des données: Vontobel.

Potentiel de réchauffement climatique

Le concept d'augmentation implicite de la température est utilisé pour mesurer l'alignement du portefeuille sur l'objectif de température de l'Accord de Paris. Cet indicateur représente le niveau de réchauffement climatique qui se produirait si l'économie mondiale agissait avec la même ambition que les sociétés du portefeuille. Le scénario utilisé par notre fournisseur de données ESG est REMIND NGFS Net Zero 2050.

Source des données: MSCI ESG Research.

Méthodologie d'agrégation

La méthodologie est alignée sur celle prescrite par la mise à jour des Swiss Climate Scores du 8 décembre 2023, du Secrétariat aux questions financières internationales (SFI), et le modèle 2.0 préparé par l'Asset Management Association (AMAS) et Swiss Sustainable Finance (SSF).

Fiabilité de l'estimation

Les niveaux de fiabilité des estimations ont été définis par le SFI.

Informations supplémentaires sur les Swiss Climate Scores

Veuillez vous référer au site Web du Secrétariat aux questions financières internationales (SFI) <https://www.sif.admin.ch/fr/swiss-climate-scores-fr> et au site Web de l'AMAS ou de SSF pour accéder au modèle 2.0 des Swiss Climate Scores: <https://www.am-switzerland.ch/fr/themes/sustainable-finance/swiss-climate-scores> <https://www.sustainablefinance.ch/en/resources/climate-finance/swiss-climate-scores.html>

Informations importantes

Ce document a été produit par une ou plusieurs sociétés du Groupe Vontobel (collectivement «Vontobel») pour des clients institutionnels en CH.

Le présent document ne constitue pas une offre, une incitation ou une recommandation d'achat ou de vente de parts du fonds Vontobel/des actions du fonds ou de tout autre instrument d'investissement en vue d'effectuer toute transaction ou de conclure tout acte juridique de quelque nature que ce soit, mais sert uniquement à des fins d'information. Les souscriptions aux parts de ce fonds de placement ne devraient être effectuées que sur la base du prospectus de vente («prospectus de vente»), des documents d'informations clés (DIC), de ses statuts corporatifs et du dernier rapport annuel et semestriel du fonds, ainsi que sur l'avis d'un spécialiste indépendant en finances, droit, comptabilité et impôts.

Ce document s'adresse uniquement à des «contreparties éligibles» ou à des «clients professionnels» tels que définis dans la directive 2014/65/CE (Directive concernant les marchés d'instruments financiers, «MiFID») ou par des réglementations similaires dans d'autres juridictions, ou à des clients professionnels tels que définis dans la loi fédérale suisse sur les placements collectifs de capitaux (LPCC).

Pour les produits relevant de l'Article 6 SFDR: les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour les fonds relevant de l'Article 8 ou 9 SFDR: le fonds, la Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement ne formulent aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, quant à l'équité, la justesse, l'exactitude, le caractère raisonnable ou complet d'une évaluation de la recherche ESG et la bonne exécution de la stratégie ESG. Comme les investisseurs peuvent avoir des points de vue différents sur ce qui constitue un investissement durable, le fonds peut investir dans des émetteurs qui ne reflètent pas les convictions et les valeurs d'un investisseur spécifique.

La performance historique ne saurait préjuger des résultats actuels ou futurs. Les performances ne prennent pas en compte les commissions et les frais prélevés lors de l'émission ou du rachat des parts. Le rendement du fonds peut augmenter ou diminuer, par exemple en fonction des fluctuations monétaires. La valeur des devises d'investissement peut augmenter ou diminuer et il n'y a aucune garantie de remboursement de l'intégralité ou d'une partie du capital investi.

Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès des points de vente agréés et au siège du fonds: 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 **Luxembourg**, le représentant en **Suisse**: Vontobel Fonds Services AG, Gotthardstrasse 43, 8022 Zurich, en tant qu'agent payeur en Suisse: Bank Vontobel AG, Gotthardstrasse 43, 8022 Zurich. Vous trouverez de plus amples informations sur le fonds dans les derniers prospectus, les rapports annuels et semestriels, ainsi que les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC). Vous pouvez aussi télécharger ces documents sur notre site Internet à l'adresse vontobel.com/am. Vous trouverez un résumé des droits des investisseurs (y compris des informations sur les mécanismes de recours collectif en cas de litiges conformément à la directive européenne 2020/1828) en anglais via le lien suivant:

www.vontobel.com/vamsa-investor-information. Vontobel utilise divers fournisseurs de données externes. Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant: <https://am.vontobel.com/en/terms-of-licenses>. Vontobel peut décider de mettre fin aux dispositions prises pour la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE.

Bien que les fournisseurs d'information de Vontobel, y compris sans limitation, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les «parties ESG»), obtiennent leurs données (les «données») de sources qu'ils considèrent fiables, aucune des parties ESG ne se porte garante et ne garantit l'originalité, la précision et/ou l'exhaustivité de toute donnée utilisée dans ce document. Aucune des parties ESG n'offre une garantie quelconque, de manière expresse ou implicite, et les parties ESG réfutent expressément toute garantie de commercialisation ou d'adéquation avec un objectif précis concernant les données utilisées dans ce document. Les informations ne peuvent être utilisées que pour votre usage interne, ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous une forme quelconque et ne peuvent servir de base ou de composant à des instruments ou produits financiers ou à des indices. En outre, aucune des Informations ne peut en soi être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou quand les acheter ou les vendre. Aucune des parties ESG ne peut être tenue pour responsable de toute erreur ou omission en rapport avec les données comprises dans ce document. En outre, sans limitation de ce qui précède, les parties ESG ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables de tout dommage direct, indirect, spécifique, punitif, important ou autre (y compris la perte de bénéfices) même si ces dernières ont été informées de la possibilité d'un tel dommage.

Bien que Vontobel soit d'avis que les informations figurant dans le présent document s'appuient sur des sources fiables, Vontobel décline toute responsabilité quant à la qualité, l'exactitude, l'actualité et l'exhaustivité desdites informations. Sauf autorisation émanant des lois de droits d'auteur, aucune de ces informations ne pourra être reproduite, adaptée, téléchargée pour une tierce partie, reliée, mise en exergue, publiée, distribuée ou transmise sous quelque forme que ce soit par quelque processus que ce soit sans le consentement écrit spécifique de Vontobel. Dans toute la mesure permise par la législation applicable, Vontobel décline toute responsabilité résultant de toute perte ou de tout dommage que vous encourrez occasionné(e) par l'utilisation ou l'accès aux présentes informations, ou de son incapacité à fournir les présentes informations. Notre responsabilité pour négligence, violation contractuelle ou contravention à la loi résultant de notre incapacité à fournir les présentes informations dans leur intégralité ou en partie, ou pour tout problème posé par ces informations, qui ne peut être licitement exclu, se limite à la retransmission des présentes informations en intégralité ou en partie ou au paiement pour assurer cette retransmission, à notre gré et dans la mesure autorisée par la loi en vigueur. Aucun exemplaire du présent document ni aucune copie de celui-ci ne peuvent être distribués dans toute juridiction où sa distribution est limitée par la loi. Les personnes recevant le présent document doivent être conscientes de ces restrictions et les accepter. Ce document en particulier ne doit être ni distribué ni remis à des personnes américaines ni être distribué aux Etats-Unis.